

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-201

Attribution des lots 1 et 2 et déclaration sans suite pour motif d'infructuosité des lots 3 à 5 du marché 24-4 Acquisition de 5 véhicules d'occasion – 5 lots

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer les lots 1 et 2 et de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité les lots 3, 4 et 5 du marché 24-4 Acquisition de 5 véhicules d'occasion décomposé en 5 lots :

- Lot n°1 : Acquisition d'un véhicule utilitaire léger (VUL) 12m3 d'occasion motorisation diesel
- Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule utilitaire léger (VUL) 16m3 d'occasion, motorisation diesel.
- Lot n°3 : Acquisition d'un véhicule utilitaire léger d'occasion 5 places, motorisation diesel ou essence
- Lot n°4 : Acquisition d'un véhicule utilitaire léger d'occasion 7 places, motorisation électrique ou diesel
- Lot n°5 : Acquisition d'un véhicule d'occasion type 4X4, motorisation essence

QUE le présent marché de fournitures courantes est inférieur à 221 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 20 mars 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché pour les lots 1 et 2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- ARPOULET UTILITAIRES - SEGARP (47200 MARMANDE)

La procédure concernant les lots 3, 4 et 5 est déclarée sans suite pour un motif d'infructuosité :

- Concernant les lots 3 et 4, la seule offre remise est irrégulière et/ou inacceptable
- Concernant le lot 5, aucune offre n'a été remise

ARTICLE 2 : Les montants pour les lots attribués sont de :

- Lot 1 : 27 964,76 € HT (y compris les options pour 2 790,00 € HT) soit 33 476,76 € TTC
- Lot 2 : 28 064,76 € HT (y compris les options pour 2 790.00 € HT) soit 33 596,76 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 30 avril 2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240430-1-AU

Acte mis en ligne le 27-05-2024

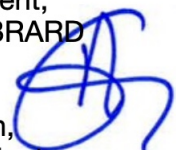
Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 30-04-2024

Publication le : 30-04-2024

**Pour le Président,
Jean-Michel BRARD**

**Par déléation,
Le vice-président
Gérard ALLAIN**



2/2